Nettoyant de surfaces PROWACLEAN 2-3

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) nº 19/07/2006
Date d'impression : 21/10/2020 Date de révision : 09/02/2018

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

KLC Prowaclean 2-3

Contient:
Hydroxyde de potassium

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:
Produit pour nettoyer les surfaces métalliques dans l'industrie

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PICKLING SYSTEMS
Zone Mégazone de Moselle Est
130 rue des Fougères
57450 HENRIVILLE
Tel.: 03 87 82 85 45

personne compétente selon au règlement (CE) n° 1907/2006 Annexe II:
contact@pickling-systems.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

* Emergency CONTACT (24-Hour-Number) : centre anti-poison ORFILA 01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Corrosifs pour les métaux — Catégorie 1
H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Toxicité aiguë — Catégorie 4
H302 Nocif en cas d'ingestion. Voie d'exposition: Oral

Corrosion cutanée — Catégorie 1A
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger:

Mention d'avertissement: Danger

Mention de danger:
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseil de prudence: Prévention
P260 Ne pas respirer les brouillards/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

Conseil de prudence: Intervention
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3. Autres dangers
Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substances de base pour préparations:
Alcalies
Sels organiques

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	215-185-5 01-2119457892-27	0,5- 2 %	Corrosifs pour les métaux 1 H290 Corrosion cutanée 1A H314
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	215-181-3 01-2119487136-33	20- 40 %	Corrosion cutanée 1A H314 Toxicité aiguë 4 H302 Corrosifs pour les métaux 1 H290

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations" Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

Indication des composants selon 648/2004/CE

< 5 % phosphonates

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours
Inhalation:
Air frais, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Laver à l'eau courante et au savon. Soin de la peau. Enlever les vêtements souillés, imbibés. Consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
Laver immédiatement avec de l'eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 15 minutes. S'il appraît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:
Rincer la cavité buccale, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas provoquer de vomissement. Traitement médical immédiat indispensable.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
INGESTION : Nausée, vomissement, diarrhée, douleur abdominale.

Cause de graves brûlures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Voir section: Description des premiers secours

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés:
Tous les moyens d'extinction usuels sont adéquats.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:
Aucun connu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers
Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.
Porter un équipement de sécurité.

Indications additionnelles:
Refroidir les récipients exposés en pulvérisant de l'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).
Diluer les résidus avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections
Voir le conseil au chapitre 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ventiler suffisamment les lieux de travail.
Dans le cas d'une dilution/dissolution, toujours préparer l'eau puis y verser lentement le produit. Ne pas verser le produit dans de l'eau chaude ou dans des solutions chaudes. Réchauffement possible avec surchauffe violente et soudaine!
Risque d'échaudures!
Voir le conseil au chapitre 8.

Mesures d'hygiène:
Se laver les mains avant chaque pause et après le travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver les vêtements

contaminés avant réutilisation.
Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de secours et d'une douchette à yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Entreposage dans les emballages d'origine fermé.
Stocker dans un endroit frais. Assurer une aération et une ventilation suffisantes. Stocker à l'abri du gel.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Stockez loin des materiaux incompatibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Produit pour nettoyer les surfaces métalliques dans l'industrie

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour France

Composant	ppm	mg/m³	Type	Catégorie	Remarques
POTASSIUM (HYDROXYDE DE) 1310-58-3		2	Valeur Limite Court Terme	Limite Indicative	FVL
hydroxyde de sodium 1310-73-2	0	2			
SODIUM (HYDROXYDE DE) 1310-73-2		2	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'expositio n	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
hydroxyde de sodium 1310-73-2	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		1 mg/m3	
hydroxyde de sodium 1310-73-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		1 mg/m3	
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		1 mg/m3	
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		1 mg/m3	

Indice Biologique d'Exposition:
aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:
Veiller à une bonne ventilation/aspiration au poste de travail.

Protection respiratoire:
En cas de formation d'aérosol, nous recommandons de porter un équipement de protection respiratoire approprié avec un filtre ABEK P2.
Cette recommandation devra être adaptée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:
Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):
Polychloroprène (CR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR; >=1 mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Polychloroprène (CR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR; >=1 mm d'épaisseur de

couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que, dans la pratique, la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:
Lunettes de protection étanches.

Protection du corps:
Vêtement de protection couvrant les bras et les jambes

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide
clair	
jaune orangé	
Odeur	caractéristique
seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	> 13
(20 °C (68 °F); Conc.: 100 % produit)	
Point initial d'ébullition	> 100 °C (> 212 °F)
Point d'éclair	Non applicable
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	(solution acqueuse)
Densité	1,450 - 1,480 g/cm3
(20 °C (68 °F))	
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative	entièrement miscible
(20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Réaction avec les acides : Dégagement de chaleur.

10.2. Stabilité chimique
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter
Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

10.5. Matières incompatibles
Voir section réactivité

10.6. Produits de décomposition dangereux
Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie .

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:
La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Toxicité orale aiguë:
Nocif en cas d'ingestion.

Irritation de la peau:
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	LDLo	500 mg/kg	oral		lapins	
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	LD50	388 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 425 (Acute Oral Toxicity: Up-and-Down Procedure)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	Corrosif	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	Corrosif		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	non sensibilisant	Test épicutané	homme	

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode

Hydroxyde de sodium 1310-73-2	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	aucune donnée		

SECTION 12: Informations écologiques

Informations générales:
La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.
Localement nocif pour les organismes aquatiques et terrestres, du fait du pH élevé et des propriétés corrosives.

Autres effets néfastes:
Lors du rejet de produits acides ou alcalins dans des systèmes de tout-à-l'égout, il faut veiller à ce que les eaux usées rejetées ne sortent pas d'une plage de pH comprise entre 6 et 10 parce que des écarts de valeur de pH peuvent causer des dérangements dans des canaux d'eaux usées et des stations d'épuration biologiques. L'application des directives de rejet locales prime.

12.1. Toxicité

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	LC50	189 mg/l	Fish	48 h	Leuciscus idus melanotus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	EC50	> 100 mg/l	Daphnia		Daphnia sp.	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test) OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	LC50	28,6 mg/l	Fish	24 h		
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	EC50	> 100 mg/l	Daphnia		Daphnia sp.	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité:
Dégradation des tensio-actifs
Le produit ne contient pas de substance tensioactive, selon la définition du règlement européen sur les détergents (648/2004/CE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Il n'y a pas de données.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:
Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

Nettoyant recommandé:
Nettoyage de l'emballage à l'eau.

Code de déchet
Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.
060204

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR	1719
RID	1719
ADNR	1719
IMDG	1719
IATA	1719

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium,Hydroxyde de potassium)
RID	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium,Hydroxyde de potassium)
ADNR	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium,Hydroxyde de potassium)
IMDG	CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (Sodium hydroxide,Potassium hydroxide)
IATA	Caustic alkali liquid, n.o.s. (Sodium hydroxide,Potassium hydroxide)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	8
	8
RID	8
	8
ADNR	8
8	
IMDG	8
	8
IATA	8
	8

14.4. Groupe d'emballage

ADR	II
RID	II
ADNR	II
IMDG	II
IATA	II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable

RID	Non applicable
ADNR	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable Code tunnel: (E)
RID	Non applicable ADNR Non applicable IMDG Non applicable IATA Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC (EC) 0 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales: Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:

Préparations dangereuses: Préparations dangereuses :
Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.

Protection des travailleurs: Hygiène et sécurité au travail:
Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail.
Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs).

N° fiche INRS: 20
35

Protection de l'environnement: Protection de l'environnement:
Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux).

SECTION 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :
H290 Peut être corrosif pour les métaux. H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Informations complémentaires:
Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche de données de sécurité de nos fournisseurs.)